

Périodes de Mise en Situation en Milieu Professionnel (PMSMP)

OBJECTIFS

Les PMSMP s'inscrit dans les services mobilisables dans le cadre du Conseil en Evolution Professionnel et permettent de **confronter des personnes à des situations réelles de travail** pour :

- Faire découvrir vos métiers ou votre secteur
- Confirmer un projet professionnel
- Initier une démarche de recrutement

PUBLIC CIBLE

Les Périodes de Mise en Situation en Milieu Professionnel (PMSMP) s'adressent à toute personne faisant l'objet d'un accompagnement social ou professionnel personnalisé :

- Des personnes sans activité en parcours d'insertion
- Des personnes en activité engagées dans une démarche d'insertion ou de réorientation professionnelle.

DESCRIPTION

Les PMSMP se traduisent par une immersion professionnelle dans une entreprise. Le bénéficiaire est accompagné par un **tuteur de l'entreprise**.

Conclue pour une durée maximale d'un mois (de date à date), une PMSMP peut être effectuée de manière continue ou discontinue. Elle peut être exceptionnellement renouvelée en cas de non atteinte des objectifs définis.

Elle ne peut pas être mise en œuvre pour : exécuter une tâche régulière correspondant à un poste permanent, pour faire face à un accroissement temporaire de l'activité, pour occuper un emploi saisonnier ou pour remplacer un salarié absent. La démarche d'accueil est gratuite pour l'entreprise et elle n'a pas de rémunération à verser.

Le bénéficiaire conserve le statut qu'il avait à son entrée en immersion, ainsi la rémunération qu'il pouvait percevoir.

POURQUOI RECOURIR AUX PMSMP ?

- Faire connaître votre entreprise et vos besoins en compétences
- Elargir votre mode de recrutement

COMMENT S'ENGAGER DANS LE DISPOSITIF

- Le bénéficiaire doit se faire prescrire la PMSMP par l'un des prescripteurs suivants : Pôle Emploi, Missions locales, Cap Emploi ; des structures d'Insertion par l'Activité Economique (SIAE) : Entreprises d'Insertion (EI) Associations Intermédiaires (AI), Ateliers et Chantiers d'Insertion (ACI). Les ETTI ne sont pas prescripteurs.



QUI CONTACTER ?

Pôle emploi : agence selon secteur géographique

<https://www.pole-emploi.fr/annuaire/?specialiteAgence=0&VilleLieu=28&annusearch=1>

PHARE 28 / CAP EMPLOI

12 rue de Varize

28000 CHARTRES

02 37 88 32 35

<https://www.phare28.org/contact/>

Mission Locale de l'arrondissement de Chartres

21 rue Vincent Chenard

28 000 CHARTRES

02 37 36 49 50

<https://www.mla-chartres.fr/pages/nous-contacter-5.html>

Mission locale du Drouais

7 rue Henri Dunant

28100 DREUX

02 37 38 57 67

<http://mldrouais.fr/>

Mission locale Ouest et Sud Eure et Loir (arrondissements de Châteaudun et Nogent Le Rotrou)

<https://www.milos28.fr/>

Site de Châteaudun

30 rue de Varize 28200 Châteaudun

Tel: 02.37.94.05.05

Mail: accueil.chateaudun@milos28.fr

<https://www.milos28.fr/>

Site de Nogent le Rotrou

2 rue Sainte Anne 28400 Nogent le Rotrou

Tel: 02.37.52.57.71